

Avis Technique 12/18-1767_V1

*Système de Revêtements de
sol à pose particulière à
usage bâtiment
Special laying floor system
for building use*

Taralay Premium Drytex System

Titulaire : Société Gerflor
43, Boulevard Garibaldi
FR-69170 Tarare
Tél. : 04 74 05 40 00
Fax : 04 74 05 41 35
Internet : www.gerflor.com

Groupe Spécialisé n° 12
Revêtements de sol et produits connexes

Publié le 19 septembre 2018



Commission chargée de formuler des Avis Techniques et Documents
Techniques d'Application

(arrêté du 21 mars 2012)

Secrétariat de la commission des Avis Techniques
CSTB, 84 avenue Jean Jaurès, Champs sur Marne, FR-77447 Marne la Vallée Cedex 2
Tél. : 01 64 68 82 82 - Internet : www.ccfat.fr

Le Groupe Spécialisé n° 12 « Revêtements de sol et produits connexes » a examiné, le 30 Mai 2018, le système de revêtements de sol PVC « Taralay Premium Drytex » fabriqués par la société Gerflor. Il a formulé sur ces produits le Document Technique d'Application ci-après. Cet Avis est formulé pour les utilisations en France européenne.

1. Définition succincte

1.1 Description succincte

Procédé de revêtement de sol PVC destiné à recouvrir les supports humides ou exposés à des reprises d'humidité et associant :

- Le revêtement vinylique compact en lés avec armature et envers en non tissé « Taralay Premium Dry Tex », défini au Tableau 2 et 3 en Annexe du Dossier Technique,
- La colle polyuréthane « Gerpur M » définie au Chapitre 2.2 du Dossier Technique.

1.2 Identification

La dénomination commerciale, le code article et le numéro de lot figurent sur les emballages des revêtements de sol.

La colle est identifiée sur les seaux par sa dénomination commerciale.

1.3 Mise sur le marché

En application du Règlement (UE) n° 305/2011, le produit TARALAY PREMIUM DRY TEX fait l'objet d'une déclaration des performances (DdP) établie par le fabricant sur la base de la norme NF EN 14041.

Les produits conformes à cette DdP sont identifiés par le marquage CE.

2. AVIS

2.1 Domaine d'emploi accepté

Locaux classés au plus U4 P3 E3 C2 et locaux particuliers d'intercommunication entre bâtiments hospitaliers et locaux des services d'urgences médicales dans les limites suivantes :

1. Locaux au plus classés U4 P3 E3 C2 :

- Sur les supports suivants :
- Support neuf à base de liants hydrauliques :
 - Dallages armés en béton, humides ou exposés à des reprises d'humidité, conçus et réalisés selon la norme NF P 11 213-2 (DTU 13.3-2) ;
 - Planchers décrits dans la NF DTU 53.2 P1-1 d'Avril 2007 ;
 - Chapes et dalles exécutées selon la norme NF DTU 26.2 et décrits dans la norme NF DTU 53.2 P1-1 d'Avril 2007 y compris les chapes fluides à base de ciment sous DTA.
- Support en rénovation sans changement de destination qui induirait un surclassement du local :
 - A base de liants hydrauliques de même type qu'en travaux neufs (y compris les supports peints), remis à nu ;
 - A base de résine, à l'exclusion des systèmes incorporant des granulats de caoutchouc ; les supports en rénovation comportant une superposition de plusieurs revêtements coulés en résine sont exclus.

et dans les conditions de mise en œuvre préconisées, décrites dans le dossier technique.

La pose sur dallage non armé, la pose sur chape ou dalle flottante sur isolant, la pose sur ancien carrelage et sur anciennes dalles semi-flexibles (y compris amiantées) ainsi que la pose en locaux classés E3 avec siphon de sol et/ou joint de dilatation du support sont exclues.

2. Locaux d'intercommunication entre bâtiments hospitaliers et locaux des services d'urgences médicales :

Pour le matériel roulant, la contrainte maximale par roue ne doit pas excéder 15 kg/cm² et la planéité du support ne doit pas excéder 5 mm sous la règle de 2 m et 2 mm sous le réglet de 20 cm.

Sur les supports suivants :

- Dallage armé neuf ou ancien non revêtu ou remis à nu, conçu et réalisé selon la norme NF P 11 213-2 (DTU 13.3-2), sec, humide ou exposé aux reprises d'humidité,
- Supports à base de liant hydraulique neufs exécutés selon la norme NF DTU 26.2, NF P 18-201 (DTU 21), NF DTU 23.2, ou anciens supports peints ou revêtus et remis à nu de type plancher ou dalle béton, chape ou dalle rapportée adhérente, chape ou dalle désolidarisée (décrits dans la NF DTU 53.2 P1-1 d'Avril 2007)

La pose sur dallage non armé, la pose sur chape ou dalle flottante sur isolant, la pose sur ancien carrelage et sur anciennes dalles semi-flexibles (y compris amiantées) ainsi que la pose en locaux classés E3 avec siphon de sol et/ou joint de dilatation du support sont exclues.

2.2 Appréciation sur le produit

2.21 Satisfaction aux lois et règlements en vigueur et autres qualités d'aptitude à l'emploi

Réaction au feu

Le revêtement de sol « Taralay Premium Dry Tex » fait l'objet du rapport de classement européen de réaction au feu selon la norme NF EN 13501-1 du CRETE n° 2014/014-1 du 1 Avril 2014 avec classement B_{fl}-s1 valable en pose collée (colle réactive PU monocomposant) sur supports fibres-ciment classés A1_{fl}-s1 ou A2_{fl}-s1 de masse volumique $\geq 1350 \text{ kg/m}^3$.

Acoustique

Efficacité acoustique au bruit de choc ΔL_w non communiquée.

Tenue à la cigarette

Les cigarettes incandescentes provoquent une carbonisation de la surface des revêtements qui s'atténue par ponçage.

Données environnementales

Il existe des FDES mentionnées au paragraphe C1 du Dossier Technique Établi par le Demandeur. Il est rappelé que ces FDES n'entrent pas dans le champ d'examen d'aptitude à l'emploi du système.

Aspects sanitaires

Le présent Avis est formulé au regard de l'engagement écrit du titulaire de respecter la réglementation, et notamment l'ensemble des obligations réglementaires relatives aux substances dangereuses, pour leur fabrication, leur intégration dans les ouvrages du domaine d'emploi accepté et l'exploitation de ceux-ci. Le contrôle des informations et déclarations délivrées en application des réglementations en vigueur n'entre pas dans le champ du présent Avis.

Le titulaire du présent Avis conserve l'entière responsabilité de ces informations et déclarations.

2.22 Durabilité -Entretien

Dans les conditions d'usage et d'entretien normales des revêtements et en fonction de leurs classements UPEC, le présent avis signifie une présomption de durabilité de l'ordre d'une dizaine d'années dans les locaux caractérisés par un classement au plus égal à celui du revêtement ; Cf. « Notice sur le classement UPEC et classement UPEC des locaux », Cahier du CSTB 3782_V2 de juin 2018.

Les méthodes préconisées à l'article 6 du Dossier Technique pour l'entretien et le nettoyage sont de nature à conserver au sol un aspect satisfaisant.

2.23 Fabrication et contrôle

Cet Avis est formulé en prenant en compte les contrôles et modes de vérification de fabrication décrits dans le Dossier Technique Etabli par le Demandeur (DTED).

2.24 Mise en œuvre

La mise en œuvre est réalisée conformément aux dispositions décrites dans la norme NF DTU 53.2 « Revêtements de sol PVC collés », complétées, modifiées ou précisées comme suit. Les supports doivent être solides, à surface plane et régulière.

Le dallage doit être exécutés conformément à la norme NF P 11-213-2 (DTU 13.3-2).

Compte tenu du risque d'exposition à l'humidité sous-jacente, les résines et mortiers de rattrapage ponctuel de planéité doivent être choisis parmi ceux préconisés au Dossier Technique à l'exclusion de tout autre et en respectant les préconisations d'épaisseur minimale.

Pour le reste, les dispositions générales relatives à la pose sur supports neufs de la norme NF DTU 53.2 s'appliquent.

Compte tenu des spécificités de la colle, la surface unitaire maximale à encoller, le temps de travail, le choix et l'état de la spatule font l'objet de prescriptions particulières décrites au Dossier Technique.

Au regard de ses spécificités et du domaine d'emploi visé, la mise en œuvre du système nécessite une reconnaissance et préparation soignée des supports. Elle requiert aussi le respect d'une température ambiante de +15 °C au moment de la pose, des dispositions particulières afin de protéger l'ouvrage lors des déplacements pendant le temps de réticulation de la colle ainsi que le respect du délai de remise en service.

L'entreprise doit être formée et avertie de toutes ces spécificités liées au procédé.

Elle doit aussi veiller avant la pose à ce que le support réponde aux exigences de planéité et de cohésion de surface.

Un soin particulier doit également être apporté au traitement des joints de dilatation du support le cas échéant.

2.3 Prescriptions Techniques

2.31 Colle

Il appartient à la société Gerflor de s'assurer, en complément de son sous-traitant, de la conformité des lots au cahier des charges, avant livraison.

2.32 Stabilité du support

Le Maître d'œuvre devra prendre les dispositions nécessaires, avant les travaux, pour faire réaliser une étude de stabilité du support dans le cas où la reconnaissance préalable montre l'existence de fissures de largeur supérieure à 0,8 mm ou de fissures avec désaffleurement.

2.33 Réaction au feu

Le Maître d'œuvre devra s'assurer, dans le cas d'une pose sur ancien revêtement de sol en résine conservé, de la conformité du classement de réaction au feu du système au regard de l'exigence réglementaire qui s'applique au local visé.

2.34 Matériel roulant

Dans le cas de la pose dans les locaux du domaine hospitalier et notamment des services d'urgences, dans lesquels est prévu un trafic de matériel roulant, dans les limites visé par la notice sur le classement UPEC des locaux-(e-Cahier CSTB n°3782_V2 de juin 2018), le Maître d'ouvrage et/ou l'exploitant devra s'assurer que la limite de contrainte par roue de 15 kg/cm² est respectée.

2.35 Choix du couvre joint de dilatation

Dans le cas du recours à un couvre joint (locaux au plus classés P3), le maître d'œuvre devra préciser à minima la limite admise de hauteur de couvre joint.

2.36 Planéité

Le support fait l'objet d'exigences particulières de planéité qui devront être communiquées au lot gros œuvre dans le cas d'un support neuf ; il appartient au maître d'œuvre de s'en assurer.

Dans le cas où ces exigences ne sont pas remplies, le maître d'œuvre et l'entreprise titulaire du lot de revêtement devront prévoir la mise en œuvre des dispositions prévues pour le rattrapage de la planéité lorsque les écarts relevés excèdent les limites admises.

2.37 Température des locaux

Lorsque les conditions du chantier le nécessitent, il appartient au Maître d'œuvre de prévoir et mettre à disposition les moyens nécessaires pour assurer un apport de chauffage permettant de satisfaire l'exigence de température requise pour le stockage et la mise en œuvre du revêtement.

2.38 Mise en service

Il convient au Maître d'œuvre de respecter les préconisations du fabricant en ce qui concerne les délais de mise en service de l'ouvrage, en fonction du type de local et du trafic prévus.

2.39 Entretien

Le choix du matériel d'entretien devra être fait conformément aux prescriptions de la Société GERFLOR (cf. article 6 du Dossier Technique) tout en prenant en compte les charges admissibles dans le local.

2.310 Assistance technique

Compte tenu des particularités d'emploi de la colle, la société Gerflor est tenue d'apporter son assistance technique à toute entreprise lors de la réalisation de son premier chantier avec ce procédé.

Conclusions

Appréciation globale

L'utilisation du procédé pour le domaine d'emploi accepté (cf. paragraphe 2.1), est appréciée favorablement.

Validité

A compter de la date de publication présente en première page et jusqu'au 30 août 2021.

*Pour le Groupe Spécialisé n° 12
Le Président*

3. Remarques complémentaires du Groupe Spécialisé

3.1 Matériel roulant

L'attention du maître d'ouvrage et/ou l'exploitant est attirée sur la limite de charge de 15 kg/cm² pour le matériel roulant ; il devra s'assurer dans tous les cas, et notamment lors du remplacement du matériel, que cette limite de charge de 15 kg/cm² n'est pas dépassée.

3.2 Précautions pendant le temps de la prise de la colle

Pendant le temps de prise de la colle, il convient de veiller au respect des dispositions des articles 4.63 et 4.64 du Dossier Technique.

Il convient de veiller à ne pas intervenir sur le revêtement jusqu'à la réalisation des soudures.

Le Rapporteur du Groupe Spécialisé n° 12

Dossier Technique

établi par le demandeur

A. Description

1. Principe

1.1 Type

Procédé de revêtement de sol PVC destiné à recouvrir les supports humides ou exposés à des reprises d'humidité et associant :

- Le revêtement vinylique compact en lés avec armature et envers en non tissé « Taralay Premium Dry Tex », défini aux tableaux 2 et 3 en Annexe,
- La colle polyuréthane « Gerpur M » définie au chapitre 2.2.

1.2 Domaine d'emploi

Locaux classés au plus U4 P3 E3 C2 et locaux particuliers d'intercommunication entre bâtiments hospitaliers et locaux des services d'urgences médicales dans les limites suivantes :

1) Locaux au plus classés U4 P3 E3 C2 :

- Sur les supports suivants :
- Support neuf à base de liants hydrauliques :
 - -Dallages armés en béton, humides ou exposés à des reprises d'humidité, conçus et réalisés selon la norme NF P 11 213-2 (DTU 13.3-2) ;
 - -Planchers décrits dans la NF DTU 53.2 P1-1 d'Avril 2007 ;
 - -Chapes et dalles exécutées selon la norme NF DTU 26.2 et décrits dans la norme NF DTU 53.2 P1-1 d'Avril 2007 y compris les chapes fluides à base de ciment sous DTA.
- Support en rénovation sans changement de destination qui induirait un surclassement du local :
 - -A base de liants hydrauliques de même type qu'en travaux neufs (y compris les supports peints), remis à nu ;
 - -A base de résine, à l'exclusion des systèmes incorporant des granulats de caoutchouc ; les supports en rénovation comportant une superposition de plusieurs revêtements coulés en résine sont exclus.

et dans les conditions de mise en œuvre préconisées, décrites dans le dossier technique.

La pose sur dallage non armé, la pose sur chape ou dalle flottante sur isolant, la pose sur ancien carrelage et sur anciennes dalles semi-flexibles (y compris amiantées) ainsi que la pose en locaux classés E3 avec siphon de sol et/ou joint de dilatation du support sont exclues.

2) Locaux d'intercommunication entre bâtiments hospitaliers et locaux des services d'urgences médicales :

Pour le matériel roulant, la contrainte maximale par roue ne doit pas excéder 15 kg/cm² et la planéité du support ne doit pas excéder 5 mm sous la règle de 2 m et 2 mm sous le réglé de 20 cm.

Sur les supports suivants :

- Dallage armé neuf ou ancien non revêtu ou remis à nu, conçu et réalisé selon la norme NF P 11 213-2 (DTU 13.3-2), sec, humide ou exposé aux reprises d'humidité,
- Supports à base de liant hydraulique neufs exécutés selon la norme NF DTU 26.2, NF P 18-201 (DTU 21), NF DTU 23.2, ou anciens supports peints ou revêtus et remis à nu de type plancher ou dalle béton, chape ou dalle rapportée adhérente, chape ou dalle désolidarisée (décrits dans la NF DTU 53.2 P1-1 d'Avril 2007)

La pose sur dallage non armé, la pose sur chape ou dalle flottante sur isolant, la pose sur ancien carrelage et sur anciennes dalles semi-flexibles (y compris amiantées) ainsi que la pose en locaux classés E3 avec siphon de sol et/ou joint de dilatation du support sont exclues.

2. Description des constituants du système

2.1 Revêtement de sol

2.1.1 Type nature et constitution

Revêtement de sol destiné à une pose collée, conforme à la norme NF (DTU 53.2), de la famille des revêtements vinyliques hétérogènes, présenté en lés, et fabriqué essentiellement par calandrage et enduction.

Il comprend :

- Une couche de surface PVC (revêtue en usine d'une couche de finition U.V.) Opaque obtenue par pressage de PVC sans charge ;

- Une couche médiane opaque,
- Une armature,
- Une couche d'envers compacte calandré en PVC,
- Un envers en non-tissé.

2.1.2 Caractéristiques générales d'identification

- Epaisseur totale nominale : 2,50 mm
- Masse surfacique totale : 2660 g/m²
- Largeur des lés : 2.00 m

2.1.3 Caractéristiques du non tissé d'envers

- Nature : polyester
- Masse surfacique : 80 g/m²

2.1.4 Aspect

L'aspect de surface de la gamme Premium Drytex est identique à l'aspect de la gamme Premium compact.

L'envers est caractérisé par la présence de non-tissé.

2.1.5 Coloris et dessins

4 décors disponibles

D'autres coloris pourront être ajoutés à la gamme.

2.1.6 Identification

Les emballages du revêtement comportent la dénomination produit, le code article, le N° de lot, le marquage CE.

La dénomination commerciale « Dry Tex » caractérise les produits avec non tissé en envers.

2.2 Colle « Gerpur M »

2.2.1 Nature et mode de réaction

Colle réactive à base de résine polyuréthane monocomposant, réagissant avec l'humidité ambiante.

2.2.2 Caractéristiques d'identification

Nature chimique : Polyisocyanate.

Couleur : beige.

Viscosité Brookfield à 23 °C (spindle 7, rpm 50) : 20-30 Pa.s.

Densité : 1,38

2.2.3 Conditionnement marquage des emballages

La colle est livrée en seaux plastiques de 15 kg, avec un sous emballage en aluminium.

Les seaux de colle comportent une étiquette (Fiche données sécurité) qui mentionne des instructions concernant la conservation, les conditions de stockage, l'utilisation sur chantier, la nocivité du produit.

2.2.4 Distribution

La colle est distribuée par la société Gerflor.

2.2.5 Limites d'emploi

Température de l'atmosphère : de 10°C à 30°C.

Température du support : ≥ 10°C.

Humidité relative de l'air : 35 ≤ HR ≤ 85%.

3. Fabrication et Contrôles

3.1 Fabrication

3.1.1 Revêtement de sol

Le revêtement de sol est fabriqué par la société Gerflor en son usine de Tarare (69170).

3.1.2 Colle « Gerpur M »

Elle est fabriquée pour la société Gerflor, sous cahier des charges.

3.2 Contrôles

3.2.1 Revêtement de sol

La société Gerflor procède à des contrôles sur les matières premières, sur les conditions de fonctionnement des matériels de fabrication et sur les produits finis. Le site de Tarare de la société Gerflor est certifié ISO 9001 et ISO 14001.

La gamme Taralay Premium Compact fait l'objet d'un audit annuel par le CSTB dans le cadre de la certification « NF UPEC ».

L'ancrage du non tissé en envers fait l'objet d'un contrôle spécifique.

3.22 Colle « Gerpur M »

Outre les contrôles de suivi de production réalisés par le fabricant, un contrôle de la viscosité et des caractéristiques de collage (pelage, ...) est réalisé à chaque fabrication, par le fabricant.

4. Mise en œuvre

La mise en œuvre est réalisée conformément aux dispositions décrites dans la norme NF DTU 53.2 « Revêtements de sol PVC collés », complétées, modifiées ou précisées comme suit. Les supports doivent être solides, à surface plane et régulière.

4.1 Supports neufs : dallages

4.11 Nomenclature

Dallages armés à base de liants hydrauliques, humides ou exposés à des remontées d'humidité, conformes à la norme NF DTU 53.2 et exécutés conformément à la norme NF P 11-213-2 (DTU 13.3-2).

4.12 Exigences

• Planéité

- Cas des locaux classés au plus U4 P3 E3 C2 (cf. article 1.22) :

Cf. NF DTU 53.2

- Cas des autres locaux (cf. article 1.21) :

Aucune flèche supérieure à 5 mm sous la règle de 2 m et aucune flèche supérieure à 2 mm sous la règle de 20 cm ne doit être relevée après déplacement en tous sens à la surface du support. De plus, la planéité doit être compatible avec les exigences de finition demandées par le maître d'ouvrage.

• Etat de surface

Lissé selon les dispositions décrites dans la norme NF P 11-213-2 (DTU 13.3-2).

• Age

Au minimum 28 jours (durée minimale pouvant être largement dépassée en fonction des conditions climatiques de séchage).

• Siccité

Le support doit être non ressuant au moment de la mise en œuvre

• Cohésion de surface

- Le béton doit avoir une cohésion moyenne minimale en fonction du type de local : 0,8 MPa en locaux au plus P3 et 1 MPa dans les autres locaux.

4.13 Travaux préparatoires

4.131 Travaux à la charge de l'entreprise titulaire du lot gros œuvre

Le traitement des bosses et des creux avant la pose du revêtement incombe à l'entreprise titulaire du lot gros œuvre en accord avec l'entreprise de revêtement de sol. Il requiert le respect des préconisations suivantes.

Traitement des bosses

Il est réalisé par ponçage suivi d'une aspiration soignée.

Traitement des flashes (défauts ponctuels)

Lorsque le traitement de creux est nécessaire, il doit être réalisé avec un des produits préconisés ci-après.

A - Cas d'un défaut de planéité inférieur ou égal à 7 mm (locaux classés U4P3) (cf. article 1.22) ou cas d'un défaut de planéité inférieur ou égal à 5 mm (autres locaux (cf. article 1.21))

Le traitement est réalisé à l'aide d'une résine époxy fluide pure ou chargée prévue pour l'emploi sur support humide ou exposé à des risques de reprise d'humidité.

Le produit préconisé est la résine EPONAL 336 de la Sté Bostik.

Ce traitement nécessite un ponçage avant encollage.

B - Cas d'un défaut de planéité supérieur à 7 mm (locaux classés U4P3) (cf. article 1.22) ou cas d'un défaut de planéité supérieur à 5 mm (autres locaux (cf. article 1.21))

B.1 Le traitement est réalisé à l'aide d'un mortier de réparation prévu pour l'emploi sur support humide ou exposé à des risques de reprise d'humidité.

Les mortiers de réparation préconisés bénéficient de la marque NF Produits de réparation des ouvrages en béton ; ce sont les suivants :

- SIKATOP 121 SURFAÇAGE de SIKA,
- LANKOREP FIN de PAREXGROUP,

- MAPEGROUT T60F de MAPEI.

Ces produits sont appliqués conformément aux fiches techniques du fabricant en respectant les prescriptions suivantes :

- Cohésion de surface cf. article 4.1.2,
- Arrêts sur bords francs (découpe à la disquette),
- Piquetage du support ou ouverture du support par haute pression,
- Support humidifié,
- Etat de surface : taloché fin

B.2 Pour locaux classés au plus U4P3 : enduit de sol avec des caractéristiques durables de comportement à l'humidité : PLANEX de la Société MAPEI.

4.132 Travaux à la charge de l'entreprise titulaire du lot revêtement de sol

Les travaux préparatoires à la charge de l'entreprise de revêtement de sol comprennent :

- Le traitement des fissures et des joints,
- L'élimination du produit de cure,
- Le nettoyage du support.

Traitement des joints de fractionnement d'au plus 4 mm et des fissures d'au plus 0,8 mm

- Après grattage, décrottage et aspiration, il s'effectue par remplissage à la colle « Gerpur M » au moment de l'encollage.

Traitement des joints de dilatation dans le cas des locaux classés au plus E2

Les joints de dilatation sont traités comme indiqués au § 4.8 ci-après.

- Dans le cas du recours à un profilé spécifique avec insert de la société Romus, les côtés du profilé sont engravés et fixés par vis et cheville sur le support.

Elimination du produit de cure

Elle s'effectue par grenailage et aspiration soignée.

Nettoyage du support

Il est réalisé par aspiration soignée à l'aide d'un aspirateur industriel.

4.2 Supports neufs à base de liants hydrauliques (planchers, chapes et dalles)

4.21 Nomenclature

Supports conformes à la norme NF DTU 53.2 et exécutés suivant les textes décrits ci-dessous :

- Dalles et planchers exécutés conformément à la norme NF P 18-201 (DTU 21).
- Chapes et dalles neuves exécutées selon la norme NF DTU 26.2 (chapes et dalles rapportées adhérentes, chapes et dalles désolidarisées).
- Planchers-dalles exécutés selon la norme NF DTU 23.2
- Chape fluide à base de ciment sous AT / DTA.

Ne sont pas admises : Les chapes et dalles flottantes.

4.22 Exigences relatives aux supports

Selon NF DTU 53.2 P1-1 de Avril 2007

4.23 Travaux préparatoires

Selon NF DTU 53.2 P1-1 de Avril 2007.

4.3 Supports en rénovation

Les supports admis sont les suivants :

- Cas des locaux classés au plus U4 P3 E3 C2 (cf. article 1.22) :
 - Supports à base de liants hydrauliques non revêtus ou remis à nu ;
 - Sol coulé conservé, à base de résine, hors système incorporant des granulats de caoutchouc ;
- Cas des autres locaux (cf. article 1.21) :
 - Supports à base de liants hydrauliques non revêtus ou remis à nu (y compris supports peints) ;

Critères de dépose ou de conservation du revêtement existant

Les supports comprenant plusieurs revêtements coulés à base de résine superposés sont exclus ; les revêtements sont déposés en totalité.

4.31 Supports à base de liants hydrauliques remis à nu (y compris supports peints)

4.311 Nomenclature

- Cas des locaux classés au plus U4 P3 E3 C2 (cf. article 1.22) :
Les anciens supports admis sont les dallages, les planchers, les chapes, les dalles tels que décrits aux articles 4.1 et 4.2 ci-avant pour les mêmes types de locaux visés, après dépose de l'ancien revêtement et de l'enduit de sol existant.
- Cas des autres locaux (cf. article 1.2.1) :
Les supports admis sont les dallages, les planchers, les chapes, les dalles tels que décrits aux articles 4.1 et 4.2 ci-avant pour les mêmes types de locaux visés, après dépose de l'ancien revêtement et de l'enduit de sol existant.
Les chapes et dalles flottantes sont exclues.

4.312 Exigences relatives aux supports

Cf article 4.1.2

4.313 Travaux préparatoires

Ils comprennent :

- La dépose du revêtement existant,
- La préparation mécanique,
- Le traitement des bosses et des creux,
- Le traitement des fissures d'au plus 1 mm de large et des joints d'au plus 4 mm de large,
- Le nettoyage du support.

Dépose du revêtement existant

Le revêtement est déposé en totalité, y compris les traces de colle et tout enduit de sol. Le support à base de liant hydraulique est mis à nu. Le support mis à nu ou peint est ensuite préparé comme suit.

Préparation mécanique

Elle est réalisée par grenailage fin ou ponçage puis nettoyage.

Traitement des bosses

Cf § 4.131.

Traitement des flashes

Cf. § 4.131.

Dans ce cas, les joints qui n'étaient pas traités à l'origine et les fissures apparues après la 1^{ère} installation (cf. CPT enduits e-cahier 3635_V2) sont préalablement remplis avec une résine époxy fluide de dureté 60 Shore D avec finition sablée, compatible avec le support humide ou exposé à des remontées d'humidité.

Traitement des joints de retrait, des joints de construction et des fissures

Ils sont traités comme indiqué précédemment à l'article 4.132.

Traitement des joints de dilatation dans le cas des locaux classés au plus E2

Ils sont traités comme indiqué précédemment à l'article 4.132.

Nettoyage du support

Par aspiration soignée à l'aide d'un aspirateur industriel.

4.32 Sol coulé existant à base de résine

Cf. CPT exécution des enduits de sol intérieurs pour la pose de revêtements de sol - Rénovation - Cahier du CSTB 3635_V2 de 11/2012. Voir article D page 12.

Les sols en résine sans défaut sont conservés.

Les sols en résine avec défauts sont systématiquement déposés en totalité.

4.4 Stockage

Les lés sont stockés debout sur une surface plane et propre conformément à la norme NF DTU 53.2.

La colle Gerpur M est à stocker à l'abri du gel, entre 5 et 30° C.

4.5 Conditions de pose

Pour effectuer la pose :

- La température minimale du support pour effectuer la pose doit être de + 10 °C et supérieure d'au moins 3°C à celle correspondant au point de rosée,
- En cas de pose sur dallage, celui-ci doit être non ressuant, d'aspect de surface mate,
- La température ambiante doit être d'au moins + 10°C et d'au plus + 30°C.
- Le taux d'hygrométrie ambiante doit être compris entre 35% et 85%HR.

4.6 Mise en œuvre du système

Tous les produits mentionnés ici doivent être utilisés conformément à leur étiquetage et à la réglementation en vigueur.

4.61 Disposition des lés

Cf article 6.3 de la NF DTU 53.2 complété comme suit : les lés sont posés dans le même sens et selon l'axe longitudinal.

Préalablement à la pose, les lés sont déroulés et mis à plat dans l'ordre des numéros de pièces en laissant 1 cm entre chaque lé pendant 24 heures.

Lors de la pose, l'espace entre lés doit être de 1 mm.

La découpe est effectuée au cutter en soignant la coupe du non-tissé.

4.62 Collage des lés

Le collage a lieu 24 heures après la mise à plat des lés.

Pour l'encollage, les lés sont repliés par moitié.

Le support et l'envers textile du revêtement sont soigneusement aspirés avant l'encollage.

L'application est réalisée en simple encollage à partir de la colle déposée à la spatule dentée (type A2 - norme TKB) à raison de 350 à 400 g/m². Le respect de cette quantité impose le changement régulier de lame spatule : 1 lame au plus tous les 100 m².

La quantité de colle, contenue dans un pot, permet d'encoller, sans reprise, environ 35 m².

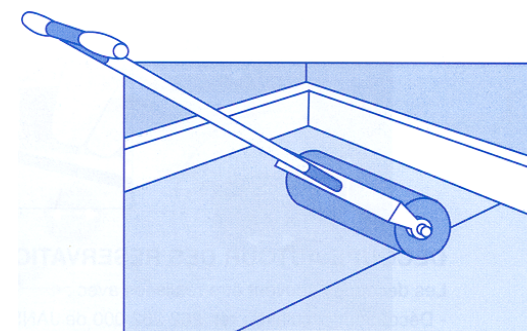
Temps avant affichage : compte-tenu de la présence du non-tissé en envers du revêtement, afficher les lés **15 à 20 mn** après encollage.

Temps de travail : **1 heure** (correspond au cas le plus défavorable d'une HR de 100%. La vitesse de réticulation est dépendante de l'humidité ambiante).

4.63 Marouflage

Il est effectué uniquement par un marouflage au rouleau à maroufler 50 kg en deux passes croisées au minimum 20 mn après affichage des lés.

Il convient de ne pas rester à genoux, ni en position statique, ni laisser le rouleau en position statique sur les lés fraîchement encollés afin d'éviter tout fluage de la colle.



4.64 Prise de la colle

Après imprégnation de la colle dans le non tissé puis marouflage, il est recommandé de ne plus circuler sur le sol pendant le temps de prise de celle-ci (compter 12h pour l'intervention suivante de soudure à chaud des lés). Dans le cas contraire, il est nécessaire d'utiliser des plaques de répartition.

Il convient également de ne pas déplacer ou entreposer des charges lourdes pendant ce temps-là.

4.7 Traitement des joints entre lés

Les lés sont soudés à chaud avec le cordon d'apport, conformément à l'article 6.34 du chapitre 6.3 de la norme NF DTU 53.2.

4.71 Chanfreinage

Le chanfreinage permet d'ouvrir et de régulariser le joint, de supprimer les éventuelles traces de colle qui peuvent nuire à la qualité de la soudure.

Deux modes de chanfreinage sont possibles :

- Manuel avec un outillage approprié (triangle, règle)
- Mécanique avec une chanfreineuse électrique équipée d'une fraise ; il faut chanfreiner l'épaisseur de la couche d'usure.

4.72 Soudure

La soudure s'effectue à chaud, au cordon d'apport de référence CR40, avec chalumeau à variateur électronique à air chaud.

4.73 Arasage du cordon

L'arasage est réalisé en une seule fois après refroidissement du cordon avec couteau $\frac{1}{4}$ de lune.

4.8 Traitement des joints de dilatation après la pose du revêtement

Il est réalisé :

- Soit avec un profilé spécifique de la Sté ROMUS :
Les côtés du profilé sont engravés et fixés par vis et cheville sur le support. Le revêtement TARALAY PREMIUM DRYTEX est alors soudé sur la bande lisse du joint de dilatation ;
- Soit avec un profilé couvre-joint (Cf. annexe 1) :
Le couvre-joint à mettre en place doit avoir une résistance à la contrainte admissible $> 15 \text{ kg/cm}^2$.
Ce traitement est effectué par la fixation sur un seul côté (par vissage) sur le revêtement collé, d'un couvre-joint de dilatation type ROMUS.
- Seul le profilé spécifique pour joint de dilution CJ 20+3 est admis dans les locaux avec trafic de matériel roulant.

4.9 Traitement des rives

4.91 Locaux classés E2

Le revêtement est soigneusement arasé.

Un calfatage est réalisé en ménageant un espace de 3 à 5 mm entre le bord du revêtement et le mur. Cet espace est ensuite rempli au moyen d'un mastic approprié (MS polymère,...).

4.92 Locaux classés E3

Dans les locaux classés E3, on suivra les dispositions ci-après :

Remontée en plinthe du revêtement en arrondi sur une forme d'appui manufacturée réf. GERFLOR CA 20.

4.10 Traitement des seuils

4.101 Locaux classés E2

Le revêtement est soigneusement arasé. Le joint de seuil est ensuite traité par mise en œuvre d'une barre de seuil manufacturé adapté

4.102 Locaux classés E3

Un calfatage est réalisé en ménageant un espace de 3 à 5 mm entre les deux lés de revêtement, au droit du seuil. Cet espace est ensuite rempli au moyen d'un mastic approprié (MS polymère,...). Le joint de seuil est ensuite traité par mise en œuvre d'une barre de seuil manufacturé adapté.

5. Mise en service

Pour un trafic pédestre normal, elle a lieu 48 heures au moins après l'achèvement des travaux.

Pour l'agencement du mobilier et le passage de charges roulantes, attendre 72 heures après l'achèvement des travaux.

Dans le cas de locaux à exploitation théoriquement continue, le Maître d'ouvrage devra prendre les dispositions nécessaires pour respecter le délai préconisé avant mise en service.

6. Entretien – Utilisation

Cf. fiche d'entretien détaillée Gerflor.

6.1 Entretien journalier / hebdomadaire

Balayage humide, à l'aide d'un détergent.

Lavage mécanique avec autolaveuse, rotocleaner, ou monobrosse avec récupération ; l'équipement doit être choisi de sorte à ce que la limite de contrainte de 15 kg/m^2 par roue ne soit jamais dépassée.

6.2 Nettoyage approfondi

Lavage mécanique avec autolaveuse, rotocleaner, ou monobrosse avec récupération avec détergent spécifique.

7. Assistance technique

7.1 Assistance à la prescription

Sur demande de l'entreprise, la société GERFLOR l'assiste lors de la prescription du système.

7.2 Assistance à la formation

Sur demande de l'entreprise, Gerflor est en mesure d'organiser au moins à la journée, des formations en vue de sensibiliser les opérateurs aux caractéristiques d'emploi de la colle réactive.

7.3 Assistance lors du chantier

La société GERFLOR est en mesure d'assister toute entreprise lors du démarrage du chantier si cette dernière lui en fait la demande.

B. Résultats expérimentaux

Réaction au feu

Classement de réaction au feu. : classement Bfl-S1, rapport du CRET n° 2014/014-1 selon EN 13501-1+A1

Aptitude à l'emploi du système

Résistance au pelage de la colle GERPUR M avec envers Drytex à sec et en présence d'humidité.

Tenue sous la chaise en roulettes en milieu humide.

Comportement à la chaise à roulettes humide de l'enduit PLANEX de la société MAPEI.

Certificat NF UPEC de la gamme classique Taralay Premium

C. Références

Début de la fabrication industrielle :

- des revêtements à envers DRYTEX : 2005
- de la colle « GERPUR » : 2008.

Surface réalisée depuis 2014 en France :

- environ 15000 m^2
- env. $100\,000 \text{ m}^2$ (pour le TX SPORT DRYTEX)

Tableaux et Annexes du Dossier Technique

Tableau 2 - Caractéristiques géométriques et pondérales ⁽¹⁾

Caractéristiques	Taralay Premium Dry Tex
Caractéristiques générales Longueur des lés - NF EN ISO 24342 (m) Largeur des lés - NF EN ISO 24342 (mm) Epaisseur totale - NF EN ISO 24346 (mm) - nominale - écart de la moyenne par rapport à la valeur nominale (mm) - valeur individuelle par rapport à la moyenne (mm) Masse surfacique - NF EN ISO 23997 (g/m ²) (tolérance -%)	20 2000 2.50 + 0,13/-0,10 ± 0,20 2660 (+13/-10)
Caractéristiques de la couche de surface Epaisseur - NF EN ISO 24340 (mm) : - nominale - écart de la moyenne par rapport à la valeur nominale (mm)	1,0 + 0,13/-0,10
(1) déterminées selon les normes européennes	

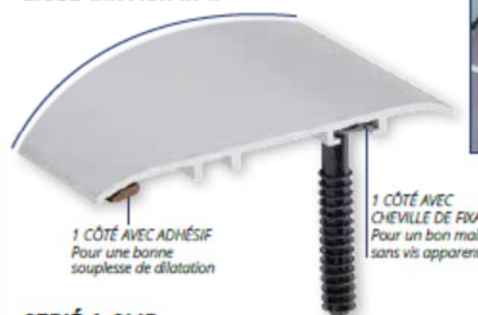
Tableau 3 – Caractéristiques d'identification et d'aptitude

Caractéristiques	Taralay Premium Dry Tex
Caractéristiques mécaniques Poinçonnement statique rémanent – EN ISO 24343-1 Résistance à l'usure – EN 660-2 Groupe d'abrasion selon NF EN ISO 10582 Chaise à roulettes selon NF EN 425 à sec et en milieu humide	< 0,10 mm ≤ 2 mm ³ Groupe T OK après 25000 cycles
Stabilité et cohésion Stabilité dimensionnelle à la chaleur (%) - NF EN ISO 23999 Incurvation à la chaleur (mm) – NF EN ISO 23999 Solidité des coloris à la lumière – NF EN 20 105 – B02	< 0,4 < 2 > 6
Caractéristique thermique Conductivité thermique (W/m.K) – NF EN ISO 10456	0,25
Réaction au feu Euroclasse selon NF EN 13501-1	Bfl/s1

SEUILS - COUVRE-JOINTS
Couvre-joints de dilatation

COUVRE-JOINTS DE SOL ALU


LISSE «INVISIFIX®»



1 CÔTÉ AVEC ADHÉSIF
Pour une bonne souplesse de dilatation

1 CÔTÉ AVEC CHEVILLE DE FIXATION
Pour un bon maintien sans vis apparente

STRIÉ A CLIP



Adhésif à poser avec clips de maintien.

Référence	Longueur	Matière	Prix HT
2846	3,40 m	Alu incolore	

Charge admissible : 26,9 kg/cm²

Référence	Longueur	Matière	Prix HT
2848	3,40 m	Alu incolore	


Charge admissible : 15,3 kg/cm²

Référence	Longueur	Matière	Type	Prix HT
2826	3,40 m	Alu incolore	2 côtés adhésivés	

Charge admissible : 48,5 kg/cm²

Référence	Désignation	Descriptif	Prix HT
6887	Clip de maintien pour CJ alu.	Acier ressort. Au sol : positionner 1 clip tous les 30 cm environ. Pour joints de 20 à 35 mm de large. Profondeur mini de joint 43 mm. Conditionné en sachet de 10. Prix à la pièce.	

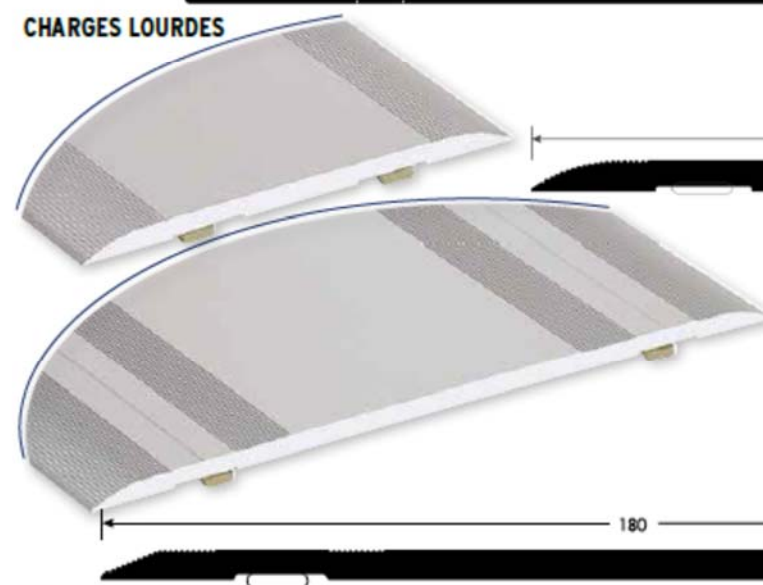
STRIÉ PERCÉ New



Référence	Longueur	Matière	Type	Prix HT
1805	3,00 m	Alu incolore	1 côté percé	

Référence	Longueur	Matière	Type	Prix HT
1806	3,00 m	Alu incolore	1 côté percé	

CHARGES LOURDES



Référence	Longueur	Matière	Type	Prix HT
2842	3,00 m	Alu incolore	2 côtés adhésivés	

Charge admissible : 120 kg/cm²

Référence	Longueur	Matière	Type	Prix HT
2841	3,00 m	Alu incolore	2 côtés adhésivés	

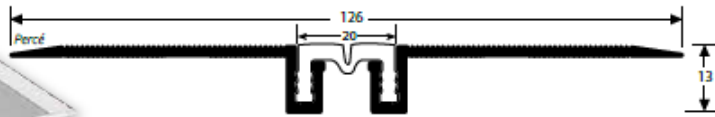
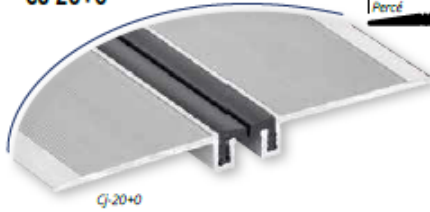
Charge admissible : 180 kg/cm²

80

Charges admissibles : Uniformément réparties sur la largeur du profil.

COUVRE-JOINTS DE SOL AVEC INSERTS

CJ 20+0



Référence	Longueur	Matière	Prix HT
1850	3,00 m	Profil double Alu incolore	

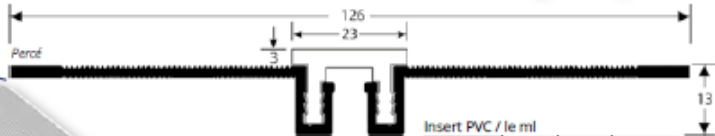
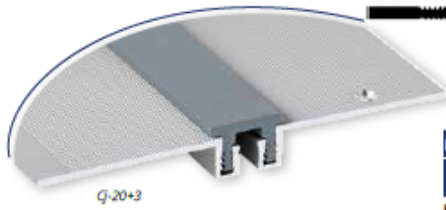
Insert 20 mm - ép. 0 mm, à commander à part. Se pose par dessus le revêtement

Insert Caoutchouc / le ml

Référence	Aspect	Coloris	Prix HT
6760	Lisse	Noir	
6765	Strie	0 mm	



CJ 20+3



Référence	Longueur	Matière	Prix HT
1851	3,00 m	Profil double Alu brut	

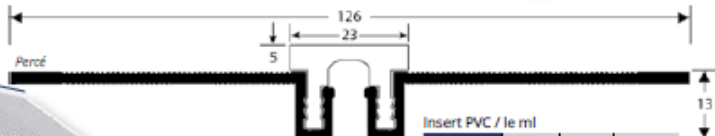
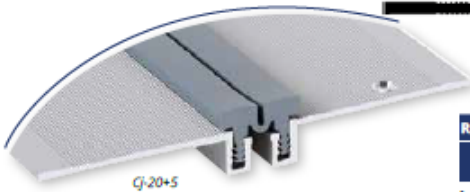
Insert 20 mm - ép. 3 mm, À commander à part. Pour sols PVC, linoléum

Insert PVC / le ml

Référence	Aspect	Coloris	Prix HT
6740	Lisse	Gris	
6741	Strie	3 mm	
6742	Lisse	Noir	
6743	Strie	3 mm	



CJ 20+5



Référence	Longueur	Matière	Prix HT
1851	3,00 m	Profil double Alu brut	

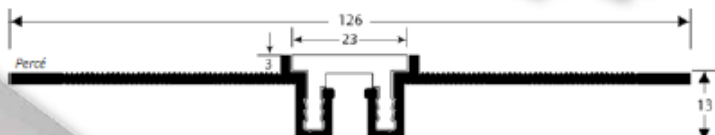
Insert 20 mm - ép. 5 mm, À commander à part.

Insert PVC / le ml

Référence	Aspect	Coloris	Prix HT
6747	Lisse	Noir	
6748	Strie	5 mm	
6745	Lisse	Gris	
6746	Strie	5 mm	



CJ 20B+3



Référence	Longueur	Matière	Prix HT
1860	3,00 m	Profil double Alu brut	

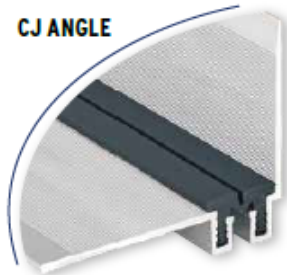
Insert 20 mm - ép. 3 mm, À commander à part. Butée pour résines, dalles PVC rigides

Insert PVC / le ml

Référence	Aspect	Coloris	Prix HT
6740	Lisse	Gris	
6741	Strie	3 mm	
6742	Lisse	Noir	
6743	Strie	3 mm	



CJ ANGLE



Compatible avec tous les Inserts de 20 mm (épaisseur 3 et 5 mm) et de 30 mm (épaisseur 3 mm). À commander à part.

Percé

Référence	Longueur	Matière	Prix HT
1853	3,00 m	Profil double Alu brut	